



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles, 28 à 7800 Ath, et cadastré 1e division, section B n°811L71, 811M71.

Le projet consiste à transformer l'immeuble en partie arrière **et présente les caractéristiques suivantes** : R.IV.40-2 §1er 2° : transformation de bâtiments dont la profondeur mesurée à partir de l'alignement est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

Durant cette période de crise sanitaire, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées. Des lors, des explications peuvent être obtenues par téléphone au 068/68.10.80 (du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00) ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier peut être consulté sur le site internet www.ath.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/07/2021 au 30/08/2021 (les délais sont suspendus du 15/07/2021 au 15/08/2021) au Collège communal :

–*par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;*

–*par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be*

Ath, le 16/07/2021

Le Directeur Général f.f.

David BATAILLE

Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



Wallonie

